



ARIEGE PYRÉNÉES

MAIRIE DE GOURBIT
09400

☎ 05 61 05 16 14

Fax 05 61 65 61 49

courriel : commune.gourbit@wanadoo.fr

Site : www.monclocher.com

Compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2016 à 19h00

Sont présents : TEYCHENNÉ Francis, DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, Alain GALY, GUIMONT Yves, MASMEJEAN Marianne, VIDAL Max.

MASMEJEAN Marianne est nommée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- *Affectation des résultats*
- *Vote budgets primitifs 2016: Commune, Logements sociaux*
- *Délibération attribution de subventions aux associations 2016*
- *Délibération sur budgets commissions syndicales indivis Montagne et Forêt indivise*
- *Délibération validation projet Ad'Ap ((Agenda accessibilité programmée)*
- *Questions diverses*

Monsieur le Maire ouvre la séance

➤ **Affectation de résultats**

Les affectations des résultats de l'exercice 2015 concernant les budgets Commune et Logements sociaux sont adoptés à l'unanimité sur les bases des propositions avancées.

➤ **Vote des Budgets primitifs 2015**

Il est rappelé que les budgets primitifs sont votés à l'équilibre recettes/dépenses.

- **Budget Commune** : adopté à l'unanimité,
 - Recettes / Dépenses fonctionnement : 146 754.74€
 - Recettes/ dépenses investissement : 42 313.31€
- **Budget Logements sociaux** : adopté à l'unanimité
 - Recettes / Dépenses fonctionnement : 23 930.00€
 - Recettes/ dépenses investissement : 13 345.70€

➤ **Subventions aux associations**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les diverses demandes de subvention émanant de différentes associations ayant officiellement sollicité la commune et rempli leurs obligations légales en matière de présentation des documents comptables, financiers et administratifs.

Le conseil doit se prononcer sur les sommes à attribuer aux associations pour l'année 2016.

Après discussion, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire et attribue pour les différentes associations la somme de :

- ACCA : 150€
- Société de Pêche : 150€
- Association des Amis de La Courbière : 120€
- Union Fédérale Ariégeoise des Anciens Combattants : 30€
- Croix Rouge Française : 150€

- Coopérative scolaire Rabat : 50€
- Coopérative scolaire Banat : 50€
- Comité des Fêtes : 2000€
- Sapeurs Pompiers : 80€
- Club de Rugby de Tarascon: 30€
- Pétanque tarasconnaise : 30€
- VVM : 100€

Soit un total de subventions de 2940.00€

➤ **Délibération validation projet Ad'Ap ((Agenda accessibilité programmée)**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, relative à « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », et son décret d'application n° 2006-555 du 17 mai 2006, prévoient que l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) doivent satisfaire aux obligations minimales d'accessibilité conformément à l'article R111-19-8 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Pour ce faire, le décret n° 2009-500 du 30 avril 2009, précise que les ERP existant doivent faire l'objet, à l'initiative du propriétaire ou de l'exploitant, d'un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité.

Il rappelle que le diagnostic doit être composé de l'état des lieux et du programme de réalisation des travaux de mise aux normes d'accessibilité.

Il rappelle également que nous avons contracté avec le bureau d'études ACCESMETRIE, pour la réalisation de ces diagnostics, pour un montant 412.20€ HT et que cette offre comprend l'état actuel d'accessibilité, les défauts constatés, les schémas et projets d'aménagement des espaces non-conformes avec estimatif des travaux à réaliser ainsi que les propositions dérogatoires en cas d'impossibilité d'ordre technique ou de disproportion financière.

Après présentation de ces documents, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les diagnostics d'accessibilité des E.R.P, reçus d'ACCESMETRIE pour les bâtiments suivants :

- Cimetière, Mairie, Restaurant, Salle des Fêtes, Terrain de jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les diagnostics d'accessibilité des E.R.P. fournis par le bureau d'études ACCESMETRIE, ainsi que la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, sur une période de trois ans et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

➤ **Délibération sur budgets commissions syndicales indivis Montagne et Forêt indivis**

Après avoir entendu Alain GALY, Président des Commissions syndicales, les divers avis des conseillers et du Maire, il est décidé de sursoir à une prise de délibération avant rencontre avec les services de la Préfecture.

➤ **Questions diverses**

L'attention du Maire et du Conseil a été appelée concernant la panne récurrente de la machine à glaçons du restaurant.

Fin du Conseil Municipal vers 20h30